

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-deux et le sept du mois de décembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-neuf du mois de novembre 2022, s'est réuni à la salle des fêtes de Château-Arnoux-Saint-Auban, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Année 2022
Séance du 7 décembre 2022

N° 10

**Objet : Signature de l'avenant
n°1 au contrat de relance et de
transition écologique (CRTE)
2021-2026**

Est nommé secrétaire de séance : BAILLE Denis

Étaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOYER Christian, CHABAL CALVI Nadia (jusqu'au rapport n° 36), COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, KUHN Francis, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAUL Gilles, PELESTOR Michel, POURCEL Simone, PROUST Brigitte, REBOUL Childéric (à partir du rapport n° 19), REINAUDO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU HAYER Italo

Étaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
ISOARD Christian a donné pouvoir à ISOARD Sandrine
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laetia
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à PAUL Gilles

Étaient représentés :

BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick
CAZERES Benoit a donné pouvoir à ESCLAPEZ Nathalie
CHABALIER Sandrine a donné pouvoir à ARBOUX-TROMEL Corinne
COUTON Marie Rose a donné pouvoir à PELESTOR Michel
HONNORAT Michelle a donné pouvoir à DE SOUZA Benoit
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à SOLTANI Boulares
PAUL Gérard a donné pouvoir à TRABUC Nicolas
PEREIRA Georges a donné pouvoir à KHUN Francis
PIERI Bernard a donné pouvoir à MOULARD Damien
QUENETTE Pascale a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
SAVORNIN Béatrice a donné pouvoir à REBOUL Childéric
TEYSSIER Bernard a donné pouvoir à FIAERT Claude
TOUSSAINT Carole a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine

Étaient excusés :

AUZET Guy	CHALVET Gilles	FLORES Sylvain	PAIRE Marie Claude
BASSET Françoise	COCHET Brigitte	GRAVIERE Remy	PRIMITERRA Geneviève
BOGHOSSIAN Alex	CROZALS Florent	JOUVES Marc	RISSO Gilbert
BOURJAC Jean Marie	FIGUIERE Marie José	LAQUET Laura	UGHETTO Wendy

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2022

Application agréée E-legalite.com

Madame GRANET BRUNELLO Patricia, rapporteur, expose ce qui suit :

Provence Alpes Agglomération s'est engagée par délibération de son conseil en date du 30 juin 2021 dans un contrat de ruralité, de relance et de transition écologique (CRTE). Signé le 7 juillet 2021 pour une durée de six ans (2021-2026), il a pour objet d'organiser l'intervention financière de l'État sur le territoire que ce soit au titre des dispositifs classiques (DETR, DSIL, FNADT) tout comme à celui des crédits exceptionnels liés au Plan de relance pour les années 2021 et 2022. De façon générale le CRTE a vocation à regrouper les démarches contractuelles existantes entre l'État et le territoire comme par exemple : Territoire d'industrie, Action Cœur de ville ou Petite ville de demain... Pour ce dernier dispositif, notre agglomération compte deux communes (Château-Arnoux-Saint-Auban et Seyne) ayant signé une convention d'adhésion « Petites villes de Demain » le 9 avril 2021 prévoyant la formalisation de leur projet de territoire dans un délai de 18 mois maximum. Il convient d'intégrer au CRTE les projets identifiés depuis dans les plans d'action des deux Petites villes de demain.

Pour rappel, le CRTE de Provence Alpes Agglomération est construit autour d'une stratégie et un plan d'actions en quatre axes :

Axe 1 : Transition énergétique et écologique

- Énergies renouvelables
- Mobilités douces et intermodalité
- Biodiversité et protection des milieux

Axe 2 : Solidarités territoriales

- Accessibilité aux équipements structurants
- Eau/Assainissement, gestion des risques
- Stratégie Pleine Santé

Axe 3 : Tourisme durable

- Diversification et modernisation des équipements
- Cohérence et structuration des offres et acteurs
- Stratégie Montagne et équilibre territorial

Axe 4 : Attractivité économique

- Agriculture, alimentation et circuits courts
- Revitalisation des centres villes/bourges
- Développement et requalification des ZAE

La gouvernance du contrat est assurée par un comité de pilotage co-présidé par le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence et la Présidente de Provence Alpes Agglomération.

Cette instance a pour mission :

- d'assurer le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat et des actions inscrites : état d'avancement, programmation financière annuelle ;
- de décider d'ajuster la stratégie du projet dans le cadre de l'actualisation du programme d'actions annuel ;
- de veiller à la bonne mise en place des démarches de co-construction avec les différentes instances membres et partenariales.

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2022

Application agréée E-legalite.com

Le Comité de pilotage s'est réuni le 29 novembre 2022 et conformément à son objet rappelé ci-dessus et au dernier article du CRTE relatif aux modifications du contrat, il propose d'intégrer les opérations Petites villes de Demain et Action Cœur de ville au contrat ainsi que les nouvelles opérations structurantes identifiées sur le territoire notamment celles concernant la sécurisation de la ressource en eau potable.

Le nouveau plan d'action en découlant est annexé au présent rapport.

Il vous est proposé :

- d'approuver le plan d'action du CRTE de Provence Alpes Agglomération mis à jour le 29 novembre 2022 ;
- d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer l'avenant n°1 au CRTE actant la mise à jour du plan d'action.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO

Le secrétaire de séance,



Denis BAILLE

PUBLIE LE :

15 DEC. 2022

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2022

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20221207-10_07122022